



**MAIRIE DE
BARRE**

81320

Tél. / Fax : 05 63 37 40 81

E-mail : mairiebarre@orange.fr

Le,

Barre, le 07/05/2024

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARRE

Une réunion du Conseil Municipal aura lieu à la Mairie de Barre le Mardi 14 Mai 2024 à 20h30.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du PV du conseil municipal du 02 Avril 2024**
 - **Délibérations diverses :**
 - Délibération Echanges de parcelles ROULENQ Christian avec COMMUNE DE BARRE avec prix parcelle. Annule et remplace D2024_013
 - Délibération Donation de parcelle ROULENQ Didier, ROULENQ Robert et ROULENQ Maryse à COMMUNE DE BARRE avec prix. Annule et remplace D2024_014
 - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables 2024
 - Délibération autorisant la location d'un local de stockage en vue de permettre l'activité de la société Valeco sur des parcs éoliens
 - Délibération autorisant la mise à disposition de matériel en vue de permettre l'activité de la société Valeco sur des parcs éoliens
 - Délibération concernant la signature d'un avenant N°1 à la promesse de constitution de servitudes de passage à conclure avec les sociétés Cambert Energie et Ferme Eolienne de Puech de Cambert
- Il est envisagé le Repowering de deux Parcs éoliens sur le territoire de la commune de Barre (81023) (ci-après le « Repowering »).*
Le développement de ce Repowering sera réalisé par les Sociétés CAMBERT ENERGIE et FERME EOLIENNE DE PUECH DE CAMBERT, créées par la Société VALECO.
Le périmètre d'étude du Repowering intègre des biens appartenant à la commune de BARRE. Lesdits biens sont listés ci-dessous.
La commune de BARRE et les Sociétés CAMBERT ENERGIE et FERME EOLIENNE DE PUECH DE

CAMBERT ont signé ensemble une promesse de constitution de servitudes de passage le 17 octobre 2023 sur certains chemins appartenant à la commune. Les Parties souhaitent convenir ensemble d'un avenant n°1 à la promesse de constitution de servitudes en vue d'ajouter une servitude de réseau et une servitude de surplomb sur le chemin rural dénommé « Le chemin rural dit de Cambert à Barre, Sis Commune de Barre ».

Ainsi, le conseil municipal de la commune de BARRE est sollicité pour autoriser le Maire à signer avec les Sociétés CAMBERT ENERGIE et FERME EOLIENNE DE PUECH DE CAMBERT :

- **Un avenant n°1 à la promesse de constitution de servitudes en date du 17 octobre 2023 ;**
- **Le futur acte notarié portant constitution de servitudes de passage, de réseau et de survol à venir.**

Les informations et caractéristiques essentielles de l'affaire soumise à délibération sont reprises dans la note de synthèse jointe à la présente convocation.

Liste des biens concernés :

- **Le chemin rural dit de Cambert à Barre, Sise Commune de *Barre* ;**
- **Le chemin rural dit des Arribats à Cambert, Sise Commune de *Barre* ;**
- **Le chemin rural dit de Barre à Boissezon, Sise Commune de *Barre* ;**
- **Le chemin rural dit de Cantoul aux Arribats, Sise Commune de *Barre* ;**
- **Le chemin rural vers la ferme de Montplaisir, Sise Commune de *Barre*.**

- D2024_021 création d'un site internet
- **Préparation journée électorale du 09 juin 2024**
- **Informations et questions diverses**

Le Maire
Vincent VIDAL

